

PRÉFÈTE DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale du Rhône

Commission de Suivi de Site (CSS) *Sociétés BASF – COATEX - UNIVAR*

Réunion du 11 janvier 2024 Mairie de Genay

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Liste des participants (confidentiel, consultable par demande écrite à la Préfète)
- Annexe 2 : Présentation de la DREAL
- Annexe 3 : Présentation de COATEX
- Annexe 4 : Présentation de BASF
- Annexe 5 : Présentation de UNIVAR
- Annexe 6 : Présentation de la Métropole de Lyon
- Annexe 7 : Présentation du SDMIS
- Annexe 8 : Ordre du jour

1. Ouverture par Mme la maire de Genay

Mme la Maire de Genay ouvre la séance à 9 h 30 et remercie les personnes présentes. Elle précise qu'elle a à cœur de maintenir cette CSS annuellement.

M. le Sous-préfet, secrétaire général adjoint, souligne la bonne dynamique de la CSS de Genay.

Actualisation de l'Arrêté Préfectoral de la CSS :

L'arrêté prévoit la présence d'un riverain de la ville de Genay, mais il est difficile de trouver un candidat désigné chaque année. Ce point de l'arrêté doit être revu. Les autres membres du collège riverains souhaitent quant à eux maintenir leur participation.

Il est convenu que les questions, s'il y en a, seront posées après chaque présentation.

2. Présentation générale par la DREAL

- (voir annexe 1)

Question de la représentante l'association Réseau Environnement Santé (RES) : *Quelle est l'action de la DREAL sur les canalisations et pipelines ?*

La DREAL répond que l'exploitation des canalisations de transport relève de la responsabilité des exploitants avec un cadre réglementaire bien spécifique. Ils doivent réaliser notamment des vérifications et des requalifications périodiques.

3. Bilan d'activité des sites

- (voir annexes 3, 4 et 5)

Présentation de COATEX

Question de la représentante de l'association RES : *Pourquoi une entreprise appartenant à ARKEMA ne s'appelle pas ARKEMA ?*

Réponse de la directrice de COATEX : *l'exploitation a été rachetée en 2007 et pour des questions d'identité et communication visuelle, le nom n'a pas été changé.*

Question de M. le sous-préfet : *D'où vient l'eau consommée et où repart-elle ?*

Réponse de la directrice de COATEX : *70 % provient du château d'eau de la zone industrielle (qui alimente aussi le réseau incendie). Le reste vient de l'eau de ville, on la retrouve dans les produits finis. Certaines eaux peuvent être réutilisées, sous contrôle qualité, en eau de rinçage et d'autres sont envoyées en station de traitement.*

Question de M. le sous-préfet : *comment vous préparez vous à la sobriété hydrique ?*

Réponse de la directrice de COATEX : *Les façons de travailler ont changé : l'enchaînement des différentes formules de produits a été pensée de façon à réduire le nombre de lavage grâce aux matrices de compatibilité. Les eaux de rinçage sont maintenant recyclées. La quantité d'eau utilisée pour le lavage a été optimisée et donc réduite. Enfin, leurs formules sont repensées afin qu'elles nécessitent moins d'eau sans altérer leurs qualités intrinsèques.*

Question de la représentante de l'association RES : *Avez-vous des sous-traitants, leur formation ?*

Réponse de la directrice de COATEX : *La formation des employés et l'animation sécurité sont faites en interne. Par contre pour les travaux, on fait appel à des entreprises extérieures avec délivrance, le cas échéant, de plans de prévention.*

Question de la représentante de l'association RES : *Quel contrôle pour les eaux traitées ?*

Réponse de la directrice de COATEX : *Il y a une convention signée de rejet entre COATEX et la Métropole. Il y a donc des contrôles internes de la part des deux parties. Par ailleurs, il y a des contrôles inopinés de la Métropole, ainsi que de la DREAL.*

Question de la représentante de l'association RES : *Et sur les stations d'épuration ?*

Réponse de la Métropole : *Des contrôles et recherches sont faits en entrée et en sortie du circuit de traitement de l'eau.*

Question de la représentante de l'association RES : *S'agissant des substances perfluorés, à qui s'adresser pour demander des analyses et recherches sur les différents risques pour calmer les inquiétudes des citoyens et faire évoluer les réglementations ?*

Réponse de M. le Sous-préfet : *En matière d'analyse et de santé des populations, un travail colossal des services de l'État, en plus des réglementations classiques, est mené depuis 2022. Donc la réalisation d'analyses sur différentes matrices existent déjà ; l'ANSES, l'INERIS notamment sont également mobilisés. La préfecture va au-delà de certaines dispositions françaises et européennes.*

Réponse du vice-président de la Métropole de Lyon : *sur le territoire de la métropole, ici à Genay, l'eau potable vient du captage de Crépieux-Charny qui est très contrôlé et d'excellente qualité. La fréquence et la liste des PFAS contrôlés vont au-delà des dispositions réglementaires.*

Intervention de la représentante de l'association RES : *Le scandale de Pierre-Bénite a été découvert grâce aux associations et non à l'État. C'est ce qui explique que les citoyens n'ont plus confiance dans les discours officiels.*

Réponse du vice-président de la Métropole de Lyon : *on est une collectivité particulièrement en avance. Il faut aussi souligner quand les services de l'État et les collectivités mènent un travail aussi conséquent.*

Présentation de BASF

Question du représentant de l'association France Nature Environnement (FNE) : *À propos des Faucheurs qui se sont introduits dans votre établissement. Ils ont retrouvé la présence de fûts de Régent, qui sont aujourd'hui interdits. Qu'en est-il de cette affaire ?*

Réponse de la directrice de BASF : *le Régent contient du Fipronil, pour lequel BASF a une autorisation de production et de stockage. Le produit contenu dans les fûts vus par les Faucheurs n'est pas libre d'utilisation en France mais BASF a le droit de le produire. Les fûts étaient destinés à un client Ukrainien qui ne les a finalement pas pris. Ils ont été envoyés en destruction en octobre 2023. Ce que les faucheurs ont vu n'a rien d'illégal, BASF dispose des autorisations nécessaires pour stocker ces produits.*

Et ceci avait été expliqué directement aux Faucheurs par la directrice lors de leur intrusion.

Question du représentant de l'association FNE : *Votre zone de biodiversité, comment est-elle gérée ?*

Réponse de la directrice de BASF : *Un verger a été planté. Une salariée avait implanté 2 ruches. C'est une zone gérée en interne.*

Présentation d'UNIVAR

Suite à la présentation, les trois exploitants ont fait une demande à la Métropole : pérenniser un sens unique de circulation sur la rue Jaquard. La Métropole de Lyon a pris note.

Question du représentant de l'association FNE : *Pourquoi continuer d'autoriser de nouvelles constructions de commerces et habitations dans la zone industrielle de Genay ? C'est proche d'établissements dangereux et encombre la circulation. Et que se passe-t-il en cas d'inondation ?*

Réponse du directeur du site UNIVAR : *Les stockages extérieurs sont fermés et hermétiques. Il y a des zones de bassins de compensation. Dans le plan d'opération interne (POI), on a des actions à mettre en œuvre selon le niveau de la Saône.*

Question de la représentante de l'association RES : *Y a-t-il possibilité pour les citoyens de rencontrer les entreprises ?*

Réponse de la directrice de COATEX : *Nos portes ne sont pas fermées, on milite pour la transparence. L'association ASLI a notamment cette mission de communication et d'échange. On est participatif, si vous avez envie d'avoir des réponses, venez poser vos questions nous sommes ouverts.* Les autres sites confirment également leur accord.

Intervention de M. le Sous-préfet : *Dans toutes les CSS cette question revient et les exploitants sont tous toujours d'accord. Mais ça ne se fait jamais. Nous sommes plus que favorables pour que les associations concrétisent réellement cette demande.*

4. Présentation site par site de la DREAL

- (voir annexe 1)

Les rapports d'inspection sont tous disponibles sur Géorisques.

5. Présentations des autres services publics

- (Voir annexes 6 et 7)

Présentation de la Métropole

Le vice-président de la Métropole de Lyon demande aux maires d'appuyer le projet SECURENO'V tant qu'il est prolongé car il est dommage que les propriétaires n'y fassent pas appel voire y renoncent alors que c'est totalement pris en charge financièrement. Sans ces travaux, il y a un risque en cas d'accident industriels et une décote importante à craindre lors de la vente des biens concernés.

M. le Sous-préfet ajoute que la préfecture de région et la Métropole de Lyon se sont mobilisées auprès du gouvernement pour que la prise en charge des travaux post-PPRT soit prolongée car elle devait s'arrêter fin 2023.

Intervention de la représentante de l'association RES : *c'est très intéressant d'avoir obtenu la prolongation des aides de l'État pour la sécurisation de l'habitat suite aux PPRT. Les associations membres des CSS ont peut-être aussi un rôle à jouer pour passer de l'information sans en passer par de la coercition.*

Intervention de la directrice COATEX : *tous les riverains concernés ont déjà été contactés, par plusieurs biais et à plusieurs reprises, réunions, courriers, etc.*

La mairie indique être à disposition de la Métropole pour organiser des nouvelles initiatives.

Présentation DDT

La brocante ne peut effectivement pas se tenir là où elle était l'année dernière. Madame la maire a précisé qu'elle leur avait trouvé un nouvel emplacement depuis (stade Claude Perret).

La DDT a expliqué que pour le Leclerc, le nouveau directeur avait été contacté et informé du fait que leurs clients étaient exposés à des risques technologiques, et un diagnostic a été lancé. La nouvelle direction du Leclerc apparaît mobilisée.

La mairie confirme qu'elle n'est pas favorable à la densification des zones présentant des risques, en particulier à proximité des 3 établissements objet de cette CSS qui sont des établissements Seveso seuil haut. Elle a notamment porté une demande de modification du PLUH en vue du déménagement du Leclerc, non retenue.

La mairie délivre des permis de construire selon le PLUH en vigueur.

La Métropole ajoute qu'il y a aussi des réflexions en cours par rapport à la déchetterie.

Présentation SDMIS

L'accessibilité des établissements Seveso est un sujet traité dans les arrêtés préfectoraux de chaque site. Ces prescriptions sont respectées à ce jour. Pour les difficultés du trafic routier, les véhicules de secours sont prioritaires mais effectivement soumis à la densification sur les voiries.

La DREAL ajoute que les exercices de sécurité civile permettront de tester le nouveau dispositif d'alerte aux populations, il s'agit du dispositif « Fr Alert ». L'alerte est donnée via les téléphones portables dans la zone concernée.

Question de la représentante de l'association RES : *le SDMIS a-t-il des hélicoptères pour venir à Genay ?*

Réponse du représentant du SDMIS : *il y a un maillage territorial important sur la zone. Les moyens arriveront par la route, comme pour tous les sites Seveso de la région. La circulation ici peut être importante, mais comme c'est malheureusement le cas à beaucoup d'autres endroits. La situation n'est pas facile certains jours sans être particulièrement exceptionnelle.*

12h15 - Mme le Maire et M. le Sous-préfet remercient l'ensemble des participants et clôturent la séance.

Pour la préfète,
Le Sous-préfet, secrétaire général adjoint,

Julien PERROUDON